

**Nicolas LAMIC**

## **SITUATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES ANTILLES FRANÇAISES : ENTRE INSULARITE ET CREATIVITE**

### **Les données du problème**

Prendre pour objet d'étude le mode de structuration du dispositif de la formation professionnelle en Martinique et essayer d'étendre l'analyse à l'organisation de la formation professionnelle dans les Antilles françaises présentent un certain nombre d'avantages. Le premier est de réduire l'analyse au cadre constitué par les similitudes que l'on peut trouver au niveau de la situation de ces trois départements par rapport à la France métropolitaine. Le second est de permettre d'élargir l'analyse à l'étude des mutations qui se produisent au niveau des dispositifs de formation à distance sous l'effet du développement des nouvelles technologies de l'information en s'intéressant à l'organisation des systèmes de formation insulaires.

Proches du continent américain, la Martinique, la Guadeloupe ainsi que la Guyane ont en commun d'être éloignées de l'hexagone de plusieurs milliers de kilomètres. Les îles de la Martinique et de la Guadeloupe ont pour autre caractéristique de bénéficier d'une faible superficie (la Martinique 1 100 km<sup>2</sup> et la Guadeloupe 1 709 km<sup>2</sup>).

En rapport avec sa superficie, la Martinique compte autour de 381 000 habitants et la Guadeloupe 422 000 habitants. Plus vaste, la Guyane s'étend sur 91 000 km<sup>2</sup>, mais est moins peuplée que la Martinique et la Guadeloupe. D'après le recensement général de la population de 1999, la population de la Guyane s'élève à 157 274 habitants.

La population des DOM est encore jeune, puisqu'une grande partie des habitants a moins de 25 ans. La part des jeunes âgés de moins de 19 ans s'élève à 36 % contre 25,9% en métropole.

Comme le souligne le rapport publié en 2001 par le Comité de Coordination des Programmes Régionaux d'Apprentissage et de Formation Professionnelle Continue sur « *L'insertion professionnelle des jeunes dans les départements d'outre mer* », la croissance démographique et la structure par âge de la population amènent de nombreuses classes sur le marché du travail (vagues démographiques).

### **L'inadaptation du système scolaire**

Les recherches sur les performances scolaires dans les DOM montrent que seulement 40 % d'une classe d'âge dans les DOM accèdent à une seconde générale ou technologique contre 54 % en moyenne en métropole. Le système scolaire des DOM reste marqué par l'échec scolaire au regard des indicateurs nationaux sur l'accès au lycée, la réussite aux examens et l'accès à l'enseignement supérieur.

## **Des marchés du travail très spécifiques**

Les marchés du travail des DOM se singularisent par la faiblesse du secteur secondaire, une dépendance des commandes et des transferts publics, son étroitesse, une sélectivité vis-à-vis des jeunes, des femmes et des non-diplômés, un poids important du secteur informel. Ils constituent des micro-marchés dopés par la consommation des ménages (situation fragile à cause du surendettement) avec un niveau de vie européen marqué par des écarts extrêmes de revenus.

En 1998, la population active de la Martinique, la Guadeloupe et de la Guyane était estimée à 409 000 personnes, dont 174 600 d'entre elles avaient un emploi. La persistance d'un taux de chômage élevé sur plusieurs années montre que l'économie n'absorbe pas la démographie.

Le chômage frappe avant tout les jeunes et les femmes plus qu'en métropole. Le traitement de ce chômage butte sur des faibles niveaux de formation et des offres d'emploi trop limitées en nombre.

La sur-représentation du secteur tertiaire (78 % de la population active de la Martinique en 1998), notamment en matière d'emploi public, a influencé et influence encore, les jeunes et leurs familles dans leurs représentations du travail et dans leurs choix d'orientation scolaire.

## **Les contraintes des dispositifs de formation insulaires**

Cette brève présentation de la situation géographique, démographique et du marché du travail de ces territoires permet déjà de mettre en évidence les éléments structurants des systèmes de formation professionnelle présents sur ces territoires.

Il apparaît ainsi que l'insularité, la faiblesse des effectifs des usagers et l'étroitesse du marché de l'emploi représentent autant de contraintes empêchant la pérennisation des dispositifs que l'on peut mettre en place pour répondre à la demande de formation. Un autre effet négatif de ces contraintes de structure se situe au niveau de leur capacité à présenter une offre de formation diversifiée.

Cette analyse est corroborée par les chiffres que donne la Direction Régionale de l'ANPE Martinique dans son rapport d'activité 2002. Ce document montre que les offres d'emploi concernant les ouvriers hautement qualifiés (P3, P4, OHQ) et les cadres sont difficilement satisfaites (60 %).

C'est ainsi que le constat que l'on peut faire sur l'inadaptation de l'offre à la demande d'emploi amène à poser le problème de l'adaptation des dispositifs de formation à la spécificité des marchés du travail des DOM.

## **Le fonctionnement du système avant les années 80**

A partir des années 60 et jusqu'au début des années 80, la réponse trouvée par les pouvoirs publics pour soulager ces territoires de la pression démographique a été d'organiser

une migration de travail en favorisant le départ vers la Métropole d'une fraction importante de la population active.

C'est ainsi qu'à travers le BUMIDOM (Bureau pour la Migration Intéressant les DOM) nombre d'Antillais et de Guyanais se voyaient encouragés à partir travailler en France métropolitaine. A leur arrivée, après un court séjour dans des centres d'hébergement et de formation conçus pour les accueillir, ils se trouvaient rapidement embauchés dans des secteurs d'activité ne nécessitant pas le recours à une main-d'œuvre très qualifiée. Sur une population de 192 632 personnes nées aux Antilles (Guadeloupe, Martinique) et recensées en métropole en 1981, le BUMIDOM avait contribué à implanter 84 572 d'entre elles, soit 43,90 % des implantations totales.

A cette époque, l'action des pouvoirs publics était donc essentiellement orientée vers l'organisation d'une migration de travail et ne se préoccupait pas du développement de l'appareil de formation insulaire. C'est à une telle conclusion que nous parvenons en nous appuyant sur les propos de F. Constant lorsque celui-ci analyse les fondements officiels de la politique migratoire contenus dans le rapport Pellier de 1960. Il note en effet que ce rapport « préconise l'option migratoire comme objectif officiel sur le triptyque suivant : l'émigration, facteur de résorption du problème démographique et du sous-emploi des sociétés de départ ; l'émigration, solution partielle à l'insuffisance de la main-d'œuvre en France métropolitaine ; l'émigration, garant de la stabilité politique aux Antilles ».<sup>1</sup>

### **Le fonctionnement du système à partir des années 80**

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 va conduire à un changement d'orientation radical. Le BUMIDOM sera remplacé par l'A.N.T. (Agence Nationale des Travailleurs d'Outre-Mer). A travers ce nouvel organisme, l'action des pouvoirs publics s'oriente désormais vers l'organisation de la migration de formation. Il s'agit en facilitant le voyage de jeunes Antillais et Guyanais vers la Métropole afin de leur permettre d'effectuer un stage de formation ailleurs que dans leurs pays d'origine, avec la possibilité de revenir s'y installer pour ceux qui le souhaitent. Disparaît alors du discours toute référence au mot « migration » à qui l'on préfère le terme de « mobilité de formation ».

Ainsi, dans le cadre du transfert de compétences en matière de formation aux régions, l'action des pouvoirs publics au niveau de l'organisation de la mobilité de formation s'inscrit dans un processus de diversification de l'offre de formation.

Les chiffres transmis par l'ANT montrent qu'en 2002, 2 513 stagiaires Guadeloupéens, Martiniquais et Guyanais ont bénéficié de l'appui de l'institution pour se rendre en métropole suivre une formation. Les domaines d'activité les plus représentés sont les métiers de la santé, administratif, culturel et sportif, le transport et le BTP.

### **Tendances actuelles**

---

<sup>1</sup> F. Constant. « La régulation politico-institutionnelle de la migration antillaise en France Métropolitaine », in : H. Domenach et M. Picoeut. La dimension migratoire des Antilles / Avec la collaboration de F. Constant et D. Atchoarena. –Paris : Economica, 1992, p.81.

Les contraintes qui pèsent sur l'organisation du dispositif conduisent à présent de nombreux organismes de formation soucieux d'offrir une offre de formation suffisamment diversifiée à travailler en partenariat avec des organismes situés en Métropole. Dans le cadre de ces dispositifs, ce ne sont plus les stagiaires qui se déplacent vers les formateurs, mais au contraire, ce sont les formateurs qui viennent à eux.

Ces partenariats ont pour avantage de réduire les coûts de formation et de permettre à un plus grand nombre de stagiaires d'en bénéficier.

A voir la progression des offres de formation structurées sur ce modèle, cette tendance ne semble pas prête de s'inverser. Même si le développement des nouvelles technologies de l'information paraît permettre la structuration de nouveaux dispositifs pédagogiques (formation en ligne), les modalités de présence qu'offrent ces dispositifs à travers le maintien du face-à-face pédagogique sont de nature à favoriser leur progression pour quelques années encore.

Il apparaît ainsi que ce modèle d'organisation choisi favorise à la fois la mobilité extra insulaire des stagiaires et des formules privilégiant des partenariats avec des centres de formation métropolitains et la mobilité de leurs formateurs. Mais force est de constater que ce modèle ne donne pas encore entière satisfaction au regard des chiffres publiés par l'ANPE en 2002.

Deux éléments peuvent expliquer ce phénomène : environ 80% des stagiaires choisissant la formule de la mobilité extra insulaire valident un diplôme de niveau V. Les stagiaires plus qualifiés paraissent préférer se former dans les DOM. Si d'un côté les premiers bénéficient d'un éventail plus large de formation et trouvent facilement un emploi (94% des offres d'emploi d'ouvriers qualifiés sont satisfaites), les seconds sont cantonnés aux métiers du secteur tertiaire et semblent avoir plus de difficultés à trouver un emploi.

Au terme de cette analyse, il apparaît que si les dispositifs de formation ont bien tenté de s'adapter à la spécificité du marché du travail insulaire, ils se heurtent encore dans leurs démarches aux stratégies des stagiaires-acheteurs de formation dont la référence en matière d'insertion réussie reste l'emploi fonctionnaire.